

6.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des préconisations des paysagistes et des résultats de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure Cpt 1	Emprise de la ZIP relativement importante	Évitement	Suppression du secteur est de la ZIP. Choix d'une implantation concentrée au nord de la ZIP restante et de trois éoliennes.	L'implantation est groupée ce qui limite l'emprise visuelle horizontale du projet. Cette réduction du nombre d'éoliennes choisi se fait sensiblement au dépend de la taille des éoliennes elle-même puisque la dimension des rotors est plus importante. La zone nord privilégiée pour l'implantation permet d'éviter les effets de surplomb et de réduire les visibilités depuis de nombreux hameaux (la Renaudière, le Pinier, la Boitaudière, la Tallée, les Giraudières ou la Balatrie).
Mesure Cpt 2	Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués	Évitement	Choix de localisation des postes de livraison derrière un boisement, lui-même localisé le long de la route départementale D14.	Les postes de livraison sont presque imperceptibles depuis la route.

Tableau 38 : Présentation des mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception.